



**Conférence humanitaire et des donateurs de l'Union africaine
Revitaliser le financement de l'action humanitaire en Afrique**

DOCUMENT DE TRAVAIL

Vue d'ensemble du financement de l'action humanitaire en Afrique

L'Union africaine fait des progrès dans la réalisation des objectifs énoncés dans l'Agenda 2063. La volonté politique et la vision économique des États membres ont influencé le programme de développement du continent ; cependant, la mobilisation des ressources reste un défi majeur. Les ressources financières allouées pour répondre aux préoccupations humanitaires sont en baisse alors que les besoins humanitaires augmentent rapidement en raison de l'augmentation des catastrophes climatiques, des conflits et de la Covid-19, ce qui a contribué à accentuer les besoins existants et à ralentir l'économie des pays africains. Les crises humanitaires actuelles en Afrique - dans les régions de l'Afrique australe, de la Corne de l'Afrique, du Sahel et de l'Afrique centrale - constituent toujours une menace pour le programme de développement. Afin d'éradiquer la pauvreté et d'assurer un développement socio-économique rapide, l'Afrique doit accélérer la mise en œuvre des réformes financières existantes et œuvrer à l'augmentation du budget consacré aux défis humanitaires, notamment en intégrant le financement de l'action humanitaire dans les plans et budgets de développement nationaux.

L'adoption de la Décision de Kigali [Assembly/AU/Dec.605 (XXVII)] en juillet 2016 a donné un nouvel élan à la viabilité financière des programmes et opérations de l'UA. On constate une amélioration de la volonté des États membres à apporter un soutien financier à l'UA, conformément au programme de réformes de l'UA. Les réformes de Kigali visent à renforcer l'autonomie de l'Afrique en matière de financement et à promouvoir un partage équitable de la charge du budget de l'UA entre les États membres. Un engagement accru est nécessaire pour assurer la mise en œuvre de ces réformes.

Le financement de l'action humanitaire en Afrique nécessite d'être réformé et/ou renforcé afin d'atteindre la prévisibilité, la fiabilité et une action humanitaire rapide et opportune. Au niveau continental, il existe deux principales sources de financement. Le budget principal de la Commission de l'Union africaine pour les questions humanitaires provient de la contribution de 2 % des États membres. Ce budget reste largement insuffisant. La décision EX.CL/591 (XVII) du Conseil exécutif a recommandé que les États membres augmentent progressivement leur contribution au Fonds pour les réfugiés et les personnes déplacées de deux à quatre pour cent du budget de fonctionnement de la Commission, avec effet à partir de janvier 2011¹. La décision de porter ce fonds à 4% reste à mettre en œuvre. Compte tenu de l'augmentation des besoins, la contribution de

¹Décision sur la mise en œuvre du plan d'action relatif aux conclusions du sommet extraordinaire sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées en Afrique. EX.CL/591(XVII)

4 % à l'action humanitaire doit être revue et évaluée quant à son efficacité en tant que mécanisme de financement de l'action humanitaire. Par ailleurs, conformément au cadre de politique humanitaire, les États membres sont invités à affecter des ressources à hauteur de 1,5 % du PIB à l'action humanitaire dans leurs budgets nationaux, conformément à leurs engagements au titre du cadre de Sendai.

La deuxième source de financement est le Fonds spécial d'assistance d'urgence de l'UA (SEAF). La mission du Fonds spécial d'assistance d'urgence de l'UA pour la sécheresse et la famine en Afrique a été initialement définie pour soutenir les États membres touchés par la sécheresse, mais le fonds a été étendu aux urgences de santé publique et autres calamités par la décision Ext/EX.CL/Dec.1 (XVI), adoptée par la seizième session extraordinaire du Conseil exécutif, le 8 septembre 2014, à Addis-Abeba (Éthiopie). Les ressources du fonds SEAF, qui est domicilié à la Banque africaine de développement (BAD), connaissent actuellement une diminution en raison de l'augmentation des demandes humanitaires. Le financement de l'action humanitaire dépend fortement des donateurs et des partenaires. L'Union africaine continue de soutenir les États membres touchés par des crises humanitaires à partir de son budget, mais ce soutien reste minime en raison des contraintes de ressources. Ce fonds doit également être étendu et renforcé. Il est essentiel que l'Union africaine et la communauté internationale dans son ensemble réagissent rapidement et de manière décisive pour sauver des vies et protéger l'accès aux services essentiels en Afrique, ainsi que pour renforcer la résilience des populations touchées par la famine et les catastrophes en reconstituant les fonds humanitaires.

D'une manière générale et dans le cadre des réformes financières proposées par l'Union, l'architecture de financement des questions humanitaires en Afrique doit être réformée ou renforcée par le biais des mécanismes d'intermédiation financière et de canalisation des ressources proposés. L'UA aspire à créer un fonds humanitaire au sein de cette architecture. Un fonds élargi sera un pilier principal pour atteindre l'efficacité de l'action humanitaire en Afrique. Les récentes propositions et la typologie des sources de financement du premier plan décennal de l'Agenda 2063 à hauteur d'au moins 75%-90%, viennent à point nommé.

Le financement de l'action humanitaire devrait être canalisé de manière à produire des impacts durables sur le lien entre l'humanitaire, le développement et la paix. Dans sa conception, il devrait répondre aux besoins d'urgence généralisés, mais aussi viser à répondre aux besoins en exploitant les opportunités et les solutions de la prévention à la réponse, en passant par les stratégies de développement durable et intelligentes face au climat, aux niveaux communautaire, national, régional et continental, conformément à l'Agenda 2063 - L'Afrique que nous voulons.

Vue d'ensemble des besoins en matière de financement de l'action humanitaire en Afrique

Les besoins humanitaires en Afrique sont dictés par les catastrophes liées au climat qui sont devenues plus récurrentes et par les conflits politiques. Ceux-ci ont compromis les progrès du développement dans divers secteurs, notamment la santé, l'éducation, la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance.

En Afrique, les régions où les besoins humanitaires sont les plus importants sont l'Afrique du Nord, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale en raison de crises prolongées qui ne montrent aucun signe de recul. Dans la Corne de l'Afrique, les catastrophes climatiques dues à de mauvaises saisons des pluies consécutives ont fait que plus de 2 millions de personnes se retrouvent dans une situation où elles ont besoin d'une aide humanitaire vitale. En Afrique australe, les tempêtes tropicales qui ont frappé Madagascar et le Mozambique ont également entraîné des besoins humanitaires sans précédent. À Madagascar, plus de 1,3 million de personnes, dont 484 000 en phase d'urgence (IPC4), souffrent d'une insécurité alimentaire aiguë.²

L'augmentation des catastrophes liées au climat nécessite que l'Afrique accroisse son financement en matière d'adaptation au climat. Au niveau mondial, 15 pays sont classés comme les plus vulnérables et les moins préparés à s'adapter au changement climatique. Parmi ces pays, 12 sont des pays africains. Ces pays ont reçu moins de 6 % du financement mondial consacré à l'adaptation en 2019³. Cela témoigne des lacunes inquiétantes en matière de financement de l'adaptation au climat.

Le rapport 2021 sur l'état de l'insécurité alimentaire (SOFI) souligne en outre que 282 millions de personnes souffrent de malnutrition en Afrique, soit une augmentation de 49 millions par rapport à 2019⁴. L'Afrique subsaharienne est la plus touchée, avec 24,1 % de la population souffrant de malnutrition, tandis que l'Afrique du Nord compte 7,1 % de personnes souffrant de malnutrition. La malnutrition reste un défi dans la mesure où l'Afrique compte certains des cas de malnutrition les plus graves dans le monde : plus de neuf enfants sur dix souffrent d'un retard de croissance, plus de neuf enfants sur dix souffrent d'émaciation et plus de sept enfants sur dix sont en surpoids dans le monde⁵.

Certes, des progrès sont réalisés pour accroître la vaccination contre la Covid-19 en Afrique, mais des ressources supplémentaires sont nécessaires pour reconstruire les économies et les plans de développement qui sont touchés par la pandémie. Il s'agit notamment des secteurs de l'éducation, de l'emploi et de la santé. Les personnes marginalisées ont été touchées de manière disproportionnée, et les investissements doivent leur être destinés.

Environ 115 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire en Afrique, dont 75 millions sont ciblées. Parmi elles, plus de 5 millions de réfugiés en Afrique de l'Est et de l'Ouest. Au total, plus de 14 milliards de dollars EU sont nécessaires pour répondre aux besoins existants en Afrique.

² Niveau critique d'insécurité alimentaire, les ménages présentent soit des déficits importants en matière de consommation alimentaire qui se traduisent par une malnutrition aiguë et une surmortalité très élevées, soit peuvent atténuer ces déficits importants en matière de consommation alimentaire, mais uniquement en recourant à des stratégies de subsistance d'urgence et à la liquidation des biens.

³ OCHA, Aperçu des besoins humanitaires, 2022

⁴ SOFI 2021. Transformer les systèmes alimentaires pour que la sécurité alimentaire, une meilleure nutrition et une alimentation saine et abordable soient une réalité pour tous

⁵ Rapport sur l'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde, 2021.

Tableau 1: Plans d'intervention pour les réfugiés (Source : OCHA, Aperçu des besoins humanitaires mondiaux, 2022)⁶

Plans d'intervention pour les réfugiés (RRP)	Personnes dans le besoin	Cibles	Besoins en dollars EU (Chiffres HRP)
République Démocratique du Congo-RRP	2,4 m	1,4 m	531,7 m
Soudan du Sud (RRP)	2,6 m	2,6 m	805,1 m
Total besoins des plans d'intervention pour les réfugiés	5 m	4 m	1,4 milliard

Tableau 1: Aperçu des besoins humanitaires (Source: OCHA, Aperçu des besoins humanitaires)

Besoins régionaux	Personnes dans le besoin	Cibles	Besoins en dollars EU (Chiffres HRP)
Afrique australe et Afrique de l'Est	47,6 m	38,4 m	6,535,500,000
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	61,5 m	32,7 m	6,022,800,000
Afrique du Nord	0,8036 m	0,2108 m	75,300,000
Total des besoins (HRP)	109,91 m	71,3108 m	12,633,600,000

Stratégies de mobilisation des ressources

1) Financement interne africain

La position africaine commune sur l'efficacité de l'aide humanitaire met en exergue des stratégies clés en matière de financement de l'action humanitaire. Il convient de procéder à un changement de paradigme. Les États membres sont le pilier de l'action humanitaire et en assument l'entière responsabilité. La mobilisation des ressources internes est essentielle à l'efficacité de l'architecture humanitaire africaine. Cela permettrait de tirer parti du leadership de l'Afrique dans le traitement des questions humanitaires et de définir son propre programme, notamment en mettant en œuvre ses engagements au titre des cadres humanitaires.⁷

La mise en œuvre de la décision relative à la contribution statutaire de 4 % des États membres, conformément à la décision EX.CL/591 (XVII) du Conseil exécutif, doit être renforcée. Cela accroîtra la contribution des États membres aux défis humanitaires et constituera un mécanisme de financement plus durable qui permettra de financer l'action humanitaire en temps opportun.

Les États membres doivent intégrer les questions humanitaires dans les plans de développement nationaux, régionaux et continentaux en y consacrant les allocations budgétaires nécessaires. À cet égard, il convient d'abandonner les mesures visant à renforcer les stratégies de gestion des personnes déplacées et des réfugiés et de mettre l'accent sur la recherche de solutions durables.

⁶ Les chiffres fournis changent en fonction de l'évolution des besoins et des situations.

⁷ UA, Position africaine commune sur l'efficacité de l'action humanitaire

Aux niveaux régional et national, le financement des questions humanitaires nécessitera des mesures qui intègrent les questions humanitaires dans les plans et budgets nationaux et régionaux. À titre de référence, les États membres sont appelés à investir dans des mesures de RRC conformément aux engagements pris dans le cadre de Sendai, à savoir consacrer 0,5 % du PIB à la RRC. Dans la résolution A/RES/70/1 adoptant les ODD, les États ont mis l'accent sur la mise en œuvre, ont reconnu la nécessité d'un partenariat mondial revitalisé le développement et se sont engagés à «... travailler dans un esprit de solidarité mondiale, en particulier avec les plus pauvres et les personnes en situation vulnérable...»⁸ La solidarité mondiale est nécessaire, tout comme « l'environnement institutionnel favorable » au financement du développement défini dans la solidarité mondiale est nécessaire, tout comme « l'environnement institutionnel favorable » au financement du développement défini dans le programme d'action d'Addis-Abeba (PAAA).

2) Diversification des ressources

L'Afrique doit explorer les voies et moyens de lever ses propres ressources pour financer les actions humanitaires, notamment en faisant appel aux institutions financières internationales (IFI), au secteur privé, au philanthropisme africain et aux transferts de fonds de la diaspora, ainsi qu'aux institutions publiques et semi-publiques. À cet égard, la Commission de l'UA appelle l'UA et les CER à accélérer la mise en œuvre des recommandations du Panel de haut niveau sur les sources alternatives de financement (Obasanjo) de l'Union africaine.

a) Philanthropisme africain et transferts de fonds de la diaspora

Le philanthropisme africain, les secteurs informel et privé ainsi que les transferts de fonds de la diaspora jouent un rôle essentiel dans l'action humanitaire. Les progrès technologiques ont également rendu la mobilisation des ressources et les transferts financiers beaucoup plus faciles et plus accessibles, mais ils doivent être repensés en mettant l'accent sur la qualité et les coûts.

Nous reconnaissons que la diaspora constitue l'une des ressources importantes du continent, mais qu'elle reste largement inexploitée. La diaspora peut jouer un rôle important non seulement pour sa contribution financière, mais aussi en raison de son potentiel de mobilisation de l'expertise sociale. Tout en reconnaissant ce rôle important des transferts de fonds de la diaspora dans l'action humanitaire et le développement, nous appelons la communauté internationale à supprimer les obstacles et à soutenir les mécanismes sûrs et légaux en matière de transferts de fonds.

b) Partenariat stratégique avec les donateurs traditionnels et les IFI

Certes, les États membres sont les premiers responsables de la protection des populations qui ont besoin d'aide humanitaire, mais la communauté internationale a la responsabilité fondamentale de partager la charge de l'aide humanitaire. L'UA a reconnu

⁸Paragraphe 39

le rôle essentiel des partenariats stratégiques dans la mobilisation des ressources et le partage de la charge. L'Union africaine a travaillé avec divers donateurs et partenaires et des avancées ont été constatées au fil des ans.

Plusieurs pays ont augmenté leur financement en faveur de l'action humanitaire ces dernières années, mais il est nécessaire d'élargir la liste des donateurs et de renforcer les contributions des donateurs existants afin de répondre à l'effort mondial commun qui est requis de toute urgence. L'UA reconnaît qu'il est nécessaire de renforcer les partenariats existants en mettant davantage l'accent sur le financement pluriannuel des projets à long terme et sur le financement flexible et prévisible afin de trouver des solutions durables.

c) Partenariats avec le secteur privé

L'UA appelle à un engagement soutenu du secteur privé et du secteur informel, notamment des mesures visant à renforcer les mécanismes de financement non traditionnels à long terme. Avec l'accroissement des besoins humanitaires, l'Afrique devra identifier d'autres mécanismes de financement non traditionnels outre les mécanismes « traditionnels » pour compléter les ressources humanitaires limitées. Le secteur privé est un partenaire clé pour le programme de développement de l'Afrique. L'engagement du secteur privé dans l'action humanitaire pourrait éventuellement déboucher sur des solutions innovantes, des gains d'efficacité et de nouvelles formes de financement. On peut tirer quelques enseignements de l'engagement du secteur privé de CDC-Afrique dans la riposte à la Covid-19. On peut également tirer des enseignements de la riposte à Ebola, par exemple le Groupe de mobilisation du secteur privé contre Ebola (EPSMG), une coalition de plus de 48 entreprises ayant des actifs et des opérations importants en Afrique de l'Ouest, qui a contribué à la riposte à la maladie à virus Ebola en apportant un soutien direct par des dons de fonds, de personnel et d'équipements, et en construisant des infrastructures, ainsi qu'en prêtant son expertise en matière de construction, de logistique et de services de distribution⁹. Les efforts de sensibilisation du groupe ont également joué un rôle important dans l'appel collectif pour une action accrue dans la riposte au virus Ebola.

L'engagement du secteur privé permettra non seulement de renforcer les ressources existantes, mais aussi de créer des partenariats plus importants pour l'approvisionnement en produits et services humanitaires en Afrique. Cela permettra d'accroître le commerce intra-africain et, à terme, de renforcer les capacités des fabricants africains à proposer des produits de qualité.

Avec la création de l'Agence humanitaire africaine (AHA), il est essentiel de recenser les partenaires et les donateurs, y compris le secteur privé et les acteurs non traditionnels, et d'identifier les domaines de partenariat conformes à la vision et aux objectifs de l'AHA. Le sommet est une bonne occasion d'identifier et d'établir ces partenariats ainsi que de formuler des recommandations claires sur la manière dont les différentes parties prenantes seront mobilisées.

⁹ Oxfam, [Ebola et le secteur privé Stimuler la réponse et les économies d'Afrique de l'Ouest](#)

Domaines d'intervention en matière de mobilisation des ressources

1) Stratégies de prévention

En raison de la multiplication des catastrophes, les déplacements de population, l'insécurité alimentaire chronique et la pauvreté ne cessent d'augmenter. La violence à l'égard des femmes est également en hausse, les femmes étant les plus touchées. La position africaine commune sur l'efficacité de l'action humanitaire et le cadre de politique humanitaire de l'UA précisent que les interventions humanitaires doivent être axées sur la prévention dans la mesure où celle-ci est plus rentable que les réponses humanitaires aux situations d'urgence. En outre, elle souligne que l'action humanitaire doit aller au-delà de la simple riposte et du relèvement, pour prendre en compte le développement et le renforcement des capacités des États touchés, ainsi que la résilience des communautés. En outre, l'action humanitaire doit veiller à ce que des mesures adéquates soient mises en place pour protéger les droits des populations déplacées.

Le financement doit être orienté vers des interventions de développement et de renforcement de la résilience qui visent à renforcer les capacités des communautés à faire face aux chocs émergents et à favoriser l'inclusion économique et sociale. Il s'agit notamment de programmes axés sur l'adaptation au climat, la protection sociale et les filets de sécurité sensibles à la nutrition, la santé, l'éducation et l'assurance maladie, entre autres.

2) Financement accru pour la réduction des risques de catastrophe et l'action anticipée

L'UA vise à mobiliser des ressources qui permettront au département HHS de l'UA d'aider les États membres à se préparer, à atténuer et à réduire les effets des différentes formes de catastrophes. Parmi ces mesures, on peut citer le soutien aux États membres par le biais d'outils et d'une assistance technique afin de renforcer leurs capacités à prévoir et, dans la mesure du possible, à prévenir les catastrophes et à atténuer leur impact sur les populations vulnérables.

Il est également fondamental d'augmenter le financement des actions d'anticipation qui se sont avérées plus rentables et protègent les biens essentiels des communautés.

3) Reconstruire en mieux après crise de Covid-19

La pandémie de Covid-19 a eu un impact sur différents secteurs, annihilant les progrès réalisés en matière de développement au cours des années précédentes. Les investissements humanitaires doivent se focaliser sur l'intensification des réponses en matière de relèvement en Afrique, notamment chez les populations vulnérables. Au nombre de ces réponses figurent l'autonomisation économique et les moyens de subsistance pour les communautés vulnérables, les interventions visant à réduire les niveaux d'insécurité alimentaire et le renforcement des systèmes de santé en mettant l'accent sur les services qui ont été perturbés tels que le paludisme, la tuberculose, le VIH, les vaccinations, les soins de santé maternelle et infantile et la santé des adolescents.

En outre, la Commission de l'UA et CDC Afrique devraient lancer un appel au financement des campagnes nationales de vaccination afin d'assurer une vaccination équitable pour tous, notamment pour les personnes vivant dans des zones fragiles et marginalisées.

La Covid-19 a également démontré que les programmes de filets de sécurité sociale jouent un rôle clé dans la protection des moyens de subsistance. Une partie des programmes de relance devrait être accompagnée de programmes de sécurité sociale bien financés, couvrant également les zones d'accueil des réfugiés et des rapatriés en Afrique, qui sont économiquement mal desservies. Le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des citoyens à la protection sociale et à la sécurité sociale offre une occasion importante de consolider les engagements pris par les États membres pour étendre et renforcer les programmes de filets de sécurité sociale.

4) Agence humanitaire

Lors de son sommet du 30 janvier 2016, la Conférence de l'Union africaine a adopté, par la décision Assembly/AU/Dec.604 (XXVI), une position africaine commune sur l'efficacité de l'action humanitaire (PAC) qui englobe la nouvelle architecture humanitaire de l'Afrique. Dans cette décision, la Conférence a également adopté deux outils principaux pour renforcer la mise en œuvre de la nouvelle architecture, notamment le Cadre de la politique humanitaire africaine et l'Agence humanitaire africaine et a entre autre demandé à la Commission de lancer le processus de sa mise en œuvre opérationnelle fondée sur les principes du panafricanisme et des valeurs partagées de l'Afrique.

L'AHA assurera une action humanitaire rapide et efficace en Afrique et sera un pilier institutionnel dans la gestion des déplacements forcés sur le continent, donnant effet à l'objectif de la centralité des États africains dans l'action humanitaire sur le continent¹⁰. Le sommet de Malabo de 2022 est une étape importante vers sa mise en œuvre opérationnelle. Le sommet de Malabo de 2022 est une étape importante vers sa mise en œuvre opérationnelle. Par la suite, des ressources seront nécessaires pour mettre l'agence en place.

Tableau 1 : Budget pour la mise en œuvre opérationnelle de l'agence AHA (Source : Rapport d'étude sur les modalités de mise en œuvre opérationnelle de l'agence humanitaire africaine)

Année	Postes du budget annuel du personnel de l'AHA - Coût annuel (dollar EU)	Coûts annuels estimatifs pour l'administration, le fonctionnement et les programmes (dollars EU)	Coût total par exercice
Exercice 1	947 950	3 451 965	4 399 916
Exercice 2	1 508 288	8 207 647	9 715 935
Exercice 3	3 553 247	6 756 612	10 309 859
Exercice 4	3 628 423	6 857 671	10 486 094

¹⁰ Position africaine commune sur l'efficacité de l'action humanitaire

Exercice 5	3 703 688	6 927 470	10 631 159
Total du budget des 5 exercices	13 341 596	32 201 367	45 542 962

5) Financement de l'inclusion socio-économique des réfugiés, des personnes déplacées rentrant chez elles et des communautés d'accueil pour permettre la mise en place de solutions.

La formule « soins et entretien » où les réfugiés sont confinés dans des camps pendant des années en attendant leur retour s'est avéré largement improductive pour les réfugiés et leurs hôtes. Les communautés économiques régionales (CER) ont adopté une approche en matière de déplacement fondée sur des solutions. Cependant, il est nécessaire d'investir davantage dans l'autonomisation et l'intégration des réfugiés afin de leur donner les moyens économiques de devenir des agents de la croissance économique plutôt que des communautés marginalisées.

6) Création de coalitions africaines pour la résilience des communautés en tant que plateformes de partenariat axées sur l'action.

Conçues comme des plateformes multipartites souples suivant l'approche du lien, les coalitions africaines pour la résilience des communautés regrouperaient des partenaires publics et privés axés sur l'action et les résultats, des institutions financières, des agences humanitaires et de développement ainsi que des financements innovants aux niveaux local, national, régional et continental, dans le but de générer des ressources et des investissements pour promouvoir les priorités que les membres de l'UA ont fixées pour combler les lacunes en matière d'aide humanitaire et de développement, mais aussi pour tirer parti des opportunités et des solutions en faveur du développement durable. Suivant le modèle des CDC -Afrique de l'UA pour la sécurité sanitaire et la résilience, des coalitions similaires pourraient être créées autour d'objectifs communs en matière de résilience climatique, conformément à la stratégie de l'Afrique sur le changement climatique et le développement résilient (2022-2027) et au plan d'action de l'UA pour la relance verte (2021-2027).

Recommandations

1. Créer un fonds humanitaire de l'UA pour une réponse efficace, fiable et opportune aux crises et renforcer la mise en œuvre de la décision relative à la contribution statutaire de 4 % des États membres.
2. Intensifier les efforts de plaidoyer et tirer parti de l'engagement avec les nouveaux donateurs pour mettre en place une réponse efficace, efficiente et axée sur les personnes aux besoins humanitaires, sur la base d'évaluations coordonnées des besoins. Faire un plaidoyer en faveur d'un niveau accru de prévisibilité des financements de la part des communautés panafricaine et internationale, ce qui permettra de mettre en place des actions plus efficaces.

3. Renforcer les partenariats avec le secteur privé et les institutions financières dans le but de rechercher des financements à plus long terme pour les crises prolongées par le biais d'une « approche de lien ».
4. Mettre en place et rendre opérationnels des mécanismes de responsabilité pour suivre l'utilisation des ressources et l'efficacité des programmes ou des projets avec une démonstration claire des résultats.
5. Renforcer la décentralisation de la réponse et orienter davantage de financements vers les acteurs locaux et nationaux. Des mécanismes de financement locaux doivent être identifiés pour soutenir la réponse humanitaire, notamment en collaborant avec des entités nationales auxiliaires renforcées.
6. Fournir un financement humanitaire adéquat, flexible, prévisible et constant pour permettre aux pays et communautés d'accueil de répondre aux besoins humanitaires immédiats. Il est nécessaire de fournir un soutien financier plus important pour le rapatriement volontaire et la réintégration des rapatriés par la mise en place de dispositifs adéquats comprenant une assistance juridique, financière, matérielle et logistique pour les réfugiés et les rapatriés.
7. Explorer les coalitions africaines pour la résilience en tant que plateformes de partenariat multipartites et mécanismes catalyseurs de financement et d'investissement en ce qui concerne le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix aux niveaux local, national, régional et continental.
8. Encourager les donateurs internationaux à respecter leurs engagements dans le cadre du « Grand Bargain » (Grande négociation) pour veiller à ce qu'au moins 25% du financement humanitaire soit alloué aux intervenants locaux et nationaux, y compris les États membres ainsi que les organisations humanitaires nationales dirigées par des réfugiés, qui jouent un rôle essentiel dans les réponses humanitaires.
9. Mobiliser et fournir des ressources financières supplémentaires à l'Afrique pour l'adaptation au climat et la RRC afin de répondre aux besoins urgents du continent en matière d'adaptation et d'atténuation (action humanitaire et mécanismes de financement, y compris l'action basée sur les prévisions). Ces approches fonctionnent en allouant automatiquement des fonds lorsqu'un seuil de prévision ou de déclenchement spécifique est atteint.
10. Il est nécessaire d'investir dans les systèmes de santé, notamment dans les solutions innovantes, la surveillance et le suivi en temps réel de la continuité des services de santé essentiels, en particulier dans les situations de conflit et de fragilité. Il s'agit également d'augmenter les investissements, de donner la priorité aux services qui ont été interrompus et qui enregistrent une faible performance depuis le début de la pandémie, et de redonner la priorité à d'autres maladies qui ont affecté l'économie et

le développement de l'Afrique ces dernières années, notamment le VIH, le paludisme et la tuberculose.

11. Mettre en place des capacités d'intervention et des réserves régionales de l'Union africaine pour faire face aux crises.